



cap' devant!

ACCUEILLE ET ACCOMPAGNE LE HANDICAP
AU CŒUR DE LA VILLE, AU CŒUR DE LA VIE

PROJET ASSOCIATIF 2019-2023



Association membre de
la FFAIMC



UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR NOTRE ASSOCIATION

• **Le mot de la Présidente et du Directeur général**

Réécrire le projet associatif constitue un moment mobilisateur et fédérateur pour notre Association.

Ce projet donne le cap à suivre pour les cinq prochaines années. Il affiche les valeurs qui guident les orientations politiques et stratégiques retenues pour affirmer la reconnaissance de la personne en situation de handicap comme une personne à part entière. Il est un outil privilégié dans le cadre des négociations des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec la Direction de l'Agence régionale de santé et les Présidents des Conseils départementaux.

Personnes accompagnées, familles, amis, professionnels et administrateurs ont contribué largement à sa construction. Cette démarche ambitieuse a été lancée par le Conseil d'administration en janvier 2019.

Ce projet associatif prolonge notre précédent projet en intégrant les nouvelles attentes des personnes accompagnées, des familles et en s'appuyant sur les compétences des professionnels. Il doit permettre à chacun de trouver sa voie et de tracer son chemin. Il prend en compte les mutations de l'environnement économique et médico-social. Inspiré par les expériences des uns et des autres, ce projet attache également de l'importance à l'innovation et au désir d'entreprendre.

Il a vocation à trouver sa traduction dans chaque projet d'établissement et à organiser l'action pour les années à venir.

Conscients de l'adaptation permanente nécessaire aux évolutions à venir, nous évaluerons annuellement sa réalisation et le ferons évoluer en fonction des retours d'expériences.

Il montrera à nos partenaires et nos financeurs notre détermination à mener à bien nos projets.

C'est ensemble que nous relèverons ces défis.

Hélène SCHUSTER

Présidente

Lionnel BOIDIN

Directeur Général

• L'identité de notre Association

Créée en 1954 pour assurer la prise en charge des personnes atteintes d'infirmité motrice cérébrale, Cap' devant ! est une association de parents, d'amis et de personnes en situation de handicap.

À ce jour, Cap' devant ! accueille et accompagne des personnes avec paralysie cérébrale¹ (Infirmité motrice cérébrale et polyhandicap), des personnes en situation de handicap physique avec ou sans troubles associés (déficiences cognitives et/ou sensorielles) des personnes en situation de handicap mental avec troubles du comportement stabilisés.

Son action repose sur la solidarité, la responsabilité et la laïcité. Elle promeut pour les personnes accompagnées *l'autodétermination, l'inclusion et la citoyenneté*.

Cette Association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique depuis 1961, a aujourd'hui une dimension régionale en Ile de France.

Son Conseil d'Administration est composé de parents, de personnes accompagnées et de membres amis. Les administrateurs bénévoles, garantissent la cohérence et la pérennité de ce projet.

Cap' devant ! est membre de la Fédération Française des Associations d'Infirmités Motrices cérébrales (FFAIMC) qui a pour but de coordonner les actions communes de ses associations et de les représenter au niveau national.



612 personnes accompagnées



600 professionnels



32M €
de budget annuel



SESSAD IEM ESAT FV FAM SAJ SAMSAH
FH SAVS

Création de l'association ANIMC (Association nationale des Infirmités Motrices Cérébrales)

1954

Association reconnue d'utilité publique

1961

Devient l'ARIMC-IdF

1994

Devient Cap' devant !

2014

¹ Ce handicap résulte de lésions irréversibles survenues sur le cerveau du fœtus ou du nourrisson, dues à la destruction de cellules du cerveau en développement. Ces lésions provoquent un ensemble de troubles du mouvement ou de la posture, souvent accompagnés de difficultés cognitives ou sensorielles, qui durent toute la vie.

LA DÉMARCHE COLLECTIVE DU PROJET ASSOCIATIF

• Une large concertation à l'origine du projet

Destiné à être porté par le plus grand nombre, le Projet associatif de Cap' devant ! est le fruit de plusieurs mois d'échanges, de débats et d'expression avec des parties prenantes² (internes et externes) qui contribuent à la vie de notre Association.

Dans le cadre de ce travail collaboratif, de nombreuses consultations ont été mises en place :

20 entretiens avec des personnes qualifiées

ayant pour but de dégager une vision innovante des futurs possibles pour l'association (institutionnels partenaires et fédérations...)

8 Groupes d'écoute des personnes accompagnées

avec la volonté prononcée de se mettre à leur écoute et de les rendre actrices en leur permettant de formuler des orientations pour Cap' devant !

1 Enquête en ligne + 1 plateforme boîte-à-idée

pour consulter toutes les parties prenantes de l'association : personnes accompagnées, familles, amis, professionnels et administrateurs

60 Personnes réunies

lors d'une journée d'assises régionales le 28 mai 2019 réunissant une les parties prenantes de Cap' devant ! pour débattre des 7 grandes orientations du Projet Associatif

10 membres de COPIL

personnes accompagnées, familles, administrateurs et professionnels réunis en Comité de pilotage tous les deux mois pour le suivi du projet

• Les personnes accompagnées au cœur de la construction du projet de Cap' devant !

Chez Cap' devant ! la place de la personne accompagnée est primordiale : elle est au centre des préoccupations des parties prenantes et actrice au premier chef. À cet égard, la démarche de co-construction du projet associatif vise à faire émerger les principales attentes des personnes accompagnées :

1 Le souhait très fort pour chaque personne de disposer d'options adaptées à son handicap, à chaque étape de son parcours de vie.

2 L'envie de participer et d'être consultée sur les projets de l'Association.

3 Une attente de mobilisation de Cap' devant ! en faveur de l'adaptation de la société au handicap.

² Parties prenantes : personnes ou acteurs institutionnels, qui contribuent à la vie des personnes accompagnées et de l'Association.

NOTRE VISION, NOTRE MISSION, NOS VALEURS

Pour Cap' devant ! la personne en situation de handicap est une personne à part entière, avec ses spécificités et ses potentialités.

La **raison d'être** de l'Association Cap' devant ! est de permettre à chaque personne en situation de handicap d'accéder, en tant que citoyen, à une bonne qualité de vie, à l'épanouissement et ce dans le respect de ses droits fondamentaux.

En ce sens, Cap' devant ! se donne pour **mission** d'apporter à chaque personne accompagnée une réponse à ses besoins particuliers tenant compte des contraintes socio-économiques. Cap' devant ! y parviendra en proposant des services adéquats.

Cap' devant ! compte poursuivre cette mission en affirmant les valeurs qui sont les siennes :

Humanisme

Cap' devant ! place au centre de son action le respect, la liberté, la solidarité et la bienveillance. La mise en œuvre de ces valeurs humanistes passe par un accompagnement personnalisé et une participation des personnes en situation de handicap aux processus de décisions conditions de leur épanouissement

Ambition

Cap' devant ! se fixe trois ambitions majeures : rendre effectif le droit au bonheur des personnes accompagnées, s'appuyer sur l'innovation pour mieux répondre à leurs attentes, changer le regard de la société sur le handicap pour favoriser le vivre ensemble

Engagement

Cap' devant ! doit entretenir la dynamique associative par une implication accrue des personnes accompagnées, de leurs familles et des amis membres. L'association s'engage à toujours être force de proposition dans toutes les instances appropriées, face aux mutations de l'environnement médico-social pour représenter et défendre la cause et les intérêts des personnes en situation de handicap

SEPT AXES POUR LES ANNÉES À VENIR

AXE
1

Promouvoir le droit à l'option dans le parcours de vie, au sein d'une société qui s'adapte

• Contexte et enjeux

Le souhait prioritaire des personnes est de disposer tout au long de leur vie de différentes options dans les domaines suivants : mode de vie, scolarité, habitat, travail, prises en charges médicales et soignantes, loisirs. Parmi les attentes des personnes accompagnées, figurent en première place les options inclusives.

Cap' devant ! souhaite une offre plus ouverte et diversifiée, enrichissant l'offre actuelle.

Cap' devant ! doit œuvrer pour que la société rende possible cette inclusion.

• Contribution de la concertation

« Pouvoir moduler un emploi du temps partiel (accueil à temps partiel) - combiner quelques jours d'internat et d'externat »

« Nous ne sommes pas des mineurs à vie »

« Choix du type d'accompagnement : création de plateformes de service »

« Importance de l'écoute et l'effort de mise en œuvre des souhaits pour le bien-être des personnes »

« Inclusion inversée : investir l'environnement (écoles, centres d'activités, entreprises etc.) »

« Se faire connaître sur le territoire auprès des mairies, des autres associations, des acteurs locaux »

● Objectifs et actions

Objectif 1 : Développer des plateformes de services multimodales, proposant les options actuelles d'accompagnement et des options supplémentaires, en inclusion, à chaque âge de la vie

- ⇒ Travailler à des organisations permettant la scolarisation en milieu ordinaire
- ⇒ Œuvrer à l'inclusion inversée en matière de scolarisation
- ⇒ Continuer à développer une offre variée des modalités d'accueil au sein des établissements
- ⇒ Développer des modalités d'accueil séquentielles (projets personnalisés au long cours) et temporaires (stages, répit des aidants)
- ⇒ Travailler à l'inclusion dans le monde du travail permettant à davantage de personnes l'accès en ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail), en entreprise adaptée ou en entreprise ordinaire
- ⇒ Renforcer notre offre d'habitat au cœur de la ville
- ⇒ Développer les services accompagnant la vie au domicile
- ⇒ Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

Objectif 2 : Accompagner les personnes et leurs familles à l'évolution du parcours de vie

- ⇒ Former/informer les personnes accompagnées sur leurs droits et libertés, et leurs devoirs liés à leurs choix de vie
- ⇒ Préparer le responsable légal et/ou les familles aux évolutions des choix de vie de la personne accompagnée

Objectif 3 : Agir pour accélérer l'adaptation de l'environnement et garantir un meilleur accueil des personnes en inclusion

- ⇒ Nouer des partenariats avec les acteurs clés et échanger avec les personnels des services administratifs, de l'éducation nationale, des transports urbains, des hôpitaux et centres de soin, d'urbanisme et de loisirs
- ⇒ Renforcer notre présence sur les territoires
- ⇒ Cibler et participer à des actions de sensibilisation du grand public au handicap
- ⇒ Militer pour une meilleure reconnaissance des compétences des travailleurs handicapés

AXE
2

Développer la participation des personnes accompagnées

• Contexte et enjeux

La consultation des personnes accompagnées a démontré une vraie envie de participer jusqu'à présent inassouvie, et un souhait d'être consultées sur les projets de l'Association.

Cap' devant ! s'engage depuis plusieurs années en faveur de la participation des personnes qu'elle accompagne : la parole de la personne est prioritaire dans les décisions la concernant ou concernant son groupe d'appartenance. Elle doit donc participer à toutes ces décisions (ex. présence aux instances associatives, implication dans les projets de vie...). L'accompagnant retrouve sa place de soutien et facilitateur, et la personne celle d'acteur.

• Contribution de la concertation

« Proposer des supports de communication faciles à lire et à comprendre et les adapter au public »

« Former les personnels ou les résidents à mieux communiquer : langue des signes »

« Favoriser l'écoute attentive des personnes accompagnées qui expriment leurs besoins »

« Proposer une journée d'intégration et nommer un parrain personne accompagnée pour chaque nouvel arrivant »

« Multiplier les espaces d'échange »

● Objectifs et actions

Objectif 1 : Assurer la participation des personnes accompagnées aux décisions, projets et actions/innovations les concernant ou concernant l'association

- ⇒ Proposer les supports de communication associatifs et des établissements sous formes adaptées aux handicaps des personnes accompagnées
- ⇒ Former les personnels et les personnes accompagnées à mieux communiquer en langue des signes ou tout autre moyen de communication
- ⇒ Assurer la représentation des personnes accompagnées dans tous les lieux de décision les concernant (Conseil de la Vie Sociale = CVS, instances associatives, instances locales)
- ⇒ Garantir la prise en compte effective de leur parole

Objectif 2 : Permettre le recueil et la remontée permanente au siège de l'association, de la parole, de l'expérience et des souhaits de toutes les personnes accompagnées par Cap' devant !

- ⇒ Mettre en place un espace associatif d'échanges spontanés en interne et veiller à son accessibilité par tous
- ⇒ Garantir la participation des Administrateurs de Cap' devant ! aux CVS des établissements
- ⇒ Faire vivre les CVS en améliorant leur préparation et synthèse et encourager la participation d'invités du siège et des territoires (ex. mairie)
- ⇒ Garantir une communication périodique du siège de l'Association vers les personnes accompagnées sur les informations/idées remontées et les actions entreprises en réponse

Objectif 3 : Développer la pair-aidance³ et la communication entre personnes accompagnées

- ⇒ Proposer systématiquement une journée d'intégration et nommer un parrain pour chaque nouvel arrivant parmi les personnes accompagnées

³ Pair-aidance : elle repose sur l'entraide entre personnes en situation de handicap. Le partage d'expériences, du vécu et du parcours constituent les principes fondamentaux de la pair-aidance et induit des effets positifs.


 AXE
3

Développer une communauté vivante, rassemblée autour de la qualité et du bien-vivre des personnes accompagnées

• Contexte et enjeux

S'engager dans une démarche qualité à un haut niveau de collectif constitue une opportunité d'intensifier les échanges de pratiques inter-établissements, puis de mutualiser, affiner collectivement les meilleures solutions, et enfin d'harmoniser les niveaux de prestations

L'enjeu premier est celui de l'équité de traitement des personnes accompagnées, quel que soit son établissement. Cap' devant ! souhaite anticiper une possible certification dans le secteur médico-social et renforcer les liens de la communauté Cap' devant ! autour de la qualité des prestations pour les personnes accompagnées.

• Contribution de la concertation

« Favoriser le partage des pratiques, matériels et compétences entre les établissements »

« Évaluer la qualité ressentie : enquête de satisfaction, enquête via les CVS et réunion de tous les CVS ensemble une fois par an »

« Le bien-être et la qualité se traduisent par le fait d'être bien dans sa vie sans favoriser le collectif au détriment de l'individuel. Cela implique de mettre la personne accompagnée au centre dans le respect et l'écoute. »

« Trouver un équilibre entre assistance, autonomie et indépendance »

• Objectifs et actions

Objectif 1 : Définir la notion du « bien vivre » pour les personnes accompagnées au sein de Cap' devant !

- ⇒ Instituer un observatoire associatif autour du « bien-vivre » des personnes accompagnées par Cap' devant !
- ⇒ Mener une étude prospective de définition du bien-vivre auprès des personnes accompagnées et leurs familles, puis des études annuelles d'évaluation de l'expérience des personnes
- ⇒ Participer à des actions de recherche, en partenariat avec des universités, pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées

Objectif 2 : Faire de la qualité un bien commun au sein des établissements, services et siège administratif afin d'améliorer les accompagnements

- ⇒ Évaluer les pratiques d'accompagnement actuelles au sein de nos établissements et services
- ⇒ Mettre en place un socle commun de normes et pratiques en s'appuyant en particulier sur la charte de la rééducation / réadaptation de la Fondation Paralysie Cérébrale (en annexe)
- ⇒ Animer le collectif des directions autour de la mise en œuvre et de l'actualisation régulière du socle commun en se basant sur les meilleures pratiques et les recommandations de la Haute Autorité de Santé
- ⇒ Mettre en place un dispositif d'échange de pratiques entre directions des établissements et entre mêmes catégories professionnelles
- ⇒ Instaurer un processus d'évaluation permanente des bonnes pratiques au sein de Cap' devant !

Objectif 3 : Améliorer la gestion des informations

- ⇒ Développer des nouveaux outils informatiques au bénéfice des personnes accompagnées, des professionnels, des adhérents
- ⇒ Poursuivre la mise en conformité de la gestion des outils informatiques avec la réglementation générale de protection des données

Proposer une offre de services spécifiques aux familles

• Contexte et enjeux

Aujourd'hui comme hier, la même ambition anime les familles : que tout soit mis en œuvre pour développer pleinement le potentiel de leur enfant ou proche.

L'enquête préliminaire au projet associatif montre des marges d'amélioration dans l'écoute des familles et le renforcement de leur accompagnement. Cap' devant ! souhaite s'engager dans une démarche de services aux familles.

La mobilisation constitue un enjeu pour garantir la vitalité et l'influence de l'Association.

• Contribution de la concertation

« Il faut préparer les parents à la transition de l'enfance à l'âge adulte »

« Les parents ont besoin d'être reconnus dans leur expertise de leur enfant et dans ces besoins d'accompagnement »

« Il faut proposer des outils et supports de communication à destination des familles »

« Des groupes réunissant les familles et les professionnels pourraient être constitués »

« Les parents souhaitent pouvoir disposer d'une offre d'accueil modulée et diversifiée pour leur enfant »

• Objectifs et actions

Objectif 1 : Renforcer l'accompagnement des familles tout au long du parcours de leur enfant/proche

- ⇒ Mettre en place un parcours d'intégration des familles à l'arrivée de leur enfant/proche au sein de Cap' devant !
- ⇒ Mettre en place un système de parrainage des familles par une famille pair
- ⇒ Organiser un dispositif d'information/formation continue sur le handicap et informer sur les actualités du secteur et de l'Association
- ⇒ Développer des cafés parents sur des temps d'échanges d'expériences et de pratiques
- ⇒ Créer un espace permanent d'expressions spontanées des familles vers les directions et le siège

Objectif 2 : Valoriser le savoir expérientiel des familles et inciter leur engagement

- ⇒ Instituer à l'arrivée d'une personne dans un établissement, un temps systématique de transmission des besoins particuliers et des souhaits de la personne et de la famille
- ⇒ Favoriser l'interconnaissance et l'échange de pratiques entre parents et professionnels
- ⇒ Construire avec les parents une continuité de parcours de rééducation/réadaptation
- ⇒ Inciter les familles à participer et s'investir dans la vie associative

Objectif 3 : Développer des modalités d'aides et de répit aux familles

- ⇒ Proposer des services individualisés de soutien des familles : aide aux démarches, soutien psychologique ponctuel
- ⇒ Permettre des accueils temporaires ou séquentiels (en lien avec l'axe 1)
- ⇒ Travailler à des organisations permettant un accueil post journée, vacances (ex : centre de loisirs)

Accompagner l'évolution des publics des établissements et services

• Contexte et enjeux

La réalité des établissements et services aujourd'hui évolue peu à peu vers l'accueil de publics autres que personnes avec Infirmitté Motrice Cérébrale : polyhandicap, troubles du neurodéveloppement⁴ dont l'autisme, personnes handicapées vieillissantes... qui présentent des besoins différents avec l'avancée en âge.

L'enjeu pour Cap' devant ! est désormais d'intégrer cette tendance en adaptant les projets d'établissements à l'accueil de nouveaux publics, dans le respect des équilibres internes.

Les Autorités de Tarification et de Contrôle, dans leurs projets stratégiques, nous fixent comme priorité la prise en charge de ces nouveaux publics.

L'enjeu pour Cap' devant ! est désormais d'intégrer cette tendance en adaptant les projets d'établissements à l'accueil de nouveaux publics, y compris ceux fléchés par la Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT), dans le respect des équilibres internes.

• Contribution de la concertation

« Développer la télémedecine »

« Développer les services à domicile »

« Dresser l'état des lieux du public accueilli »

« Nouer des partenariats sur l'extérieur »

⁴ Le neurodéveloppement recouvre l'ensemble des mécanismes qui, dès le plus jeune âge, et même avant la naissance, structurent la mise en place des réseaux du cerveau impliqués dans la motricité, la vision, l'audition, le langage ou les interactions sociales.

- **Objectifs et actions**

Objectif 1 : Adapter en continu les structures d'accueil et capacités d'accompagnement à l'évolution des profils des personnes accompagnées

- ⇒ Mettre en place un état des lieux régulier du public accompagné et de ses besoins pour analyser l'évolution et adapter les modes d'accompagnement
- ⇒ Se nourrir du partage d'expériences et développer l'expérimentation pour adapter les compétences au service de la personne accompagnée
- ⇒ Innover dans l'organisation interne des établissements (ex. unités spéciales, collectif de ressources)
- ⇒ Adapter les capacités techniques d'accueil aux nouveaux besoins
- ⇒ Élargir l'offre de prestations d'accompagnement au vieillissement (domicile et établissement)

Objectif 2 : Développer la mise en réseau avec le territoire pour une approche optimisée des parcours de vie

- ⇒ Approfondir les partenariats avec d'autres établissements pour travailler sur des solutions partagées, coordonnées, voire modulaires
- ⇒ Tissier des partenariats avec le secteur sanitaire, notamment services d'urgence et d'hospitalisation et le secteur psychiatrique : échange de pratiques avec le personnel hospitalier, parcours/processus partagés en cas d'hospitalisation ou intervention d'une équipe mobile psychiatrique au sein des établissements
- ⇒ Solliciter des opérateurs de télémédecine et téléconsultation pour lutter contre les carences des professions médicales et paramédicales
- ⇒ Mettre en place des actions de prévention en faveur du parcours de santé des personnes accompagnées

Améliorer le bien-être au travail et valoriser les talents des professionnels

• Contexte et enjeux

L'Association réaffirme que les personnels constituent la force principale des établissements et services. Chacun concourt, à son niveau et à travers sa fonction, à la mission associative. L'Association Cap' devant ! doit continuer à être très attentive à la Qualité de Vie au Travail⁵, au travers de ses instances représentatives du personnel et de la Direction générale pour poursuivre l'amélioration des conditions de travail des professionnels

Il s'agit de développer un projet social solide promouvant bien-être et développement personnel. Partie intégrante de ce projet, Cap' devant ! souhaite aussi améliorer sa capacité à valoriser les talents en interne.

• Contribution de la concertation

« Le bien-être et la qualité se traduisent par le fait d'être bien dans sa vie sans favoriser le collectif au détriment de l'individuel. Cela implique de mettre la personne accompagnée au centre dans le respect et l'écoute. »

« Favoriser le partage des pratiques, matériels et compétences entre les établissements »

« Évaluer la qualité ressentie : enquête de satisfaction, enquête via les CVS et réunion de tous les CVS ensemble une fois par an »

« Trouver un équilibre entre assistance, autonomie et indépendance »

⁵ QVT : Depuis l'Accord National Interprofessionnel de 2013, les entreprises sont fortement encouragées à mener des politiques Ressources Humaines favorisant de meilleures conditions de travail des salariés.

- **Objectifs et actions**

Objectif 1 : Améliorer la gestion des ressources humaines et la qualité de vie au travail des professionnels

- ⇒ Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences (GPMC) dans les établissements, pour mieux adapter les prestations aux besoins des personnes accompagnées
- ⇒ Instaurer un processus d'intégration des nouveaux arrivants avec un parrainage systématique par un autre salarié, des points d'échange réguliers avec le cadre responsable la première année, et un séminaire des nouveaux salariés
- ⇒ Accompagner les cadres dans leurs pratiques managériales, harmonisées au sein de Cap' devant !
- ⇒ Développer les postes multi-établissements au sein de Cap' devant ! pour augmenter l'attractivité des temps de travail sur les métiers rares
- ⇒ Mutualiser les équipes sur les territoires de nos établissements
- ⇒ Réactualiser l'organisation des temps de travail en fonction des nouveaux besoins de l'accompagnement
- ⇒ Poursuivre la mise en place des solutions de remplacement pour disposer de ressources rapidement opérationnelles
- ⇒ Favoriser les temps d'échange et analyse de pratiques entre professionnels des établissements
- ⇒ Procéder aux améliorations techniques (équipements et locaux), pouvant faciliter le travail des professionnels

Objectif 2 : Valoriser et soutenir les talents et initiatives des professionnels de Cap' devant !

- ⇒ Accentuer la formation répondant aux nouveaux besoins des personnes accompagnées
- ⇒ Développer la participation aux congrès, aux colloques, aux conférences, aux réseaux métiers, pour enrichir les compétences professionnelles
- ⇒ Promouvoir les professions de nos établissements au sein des écoles et organismes de formation
- ⇒ Donner aux professionnels un espace privilégié d'échanges et de propositions, vers les directions et le siège
- ⇒ Développer la mutualisation des formations et la création de projets inter-établissements

Assurer la pérennité de l'association dans le respect de ses valeurs

• Contexte et enjeux

À ce jour, les établissements Cap' devant ! sont principalement financés par l'ARS et les Conseils Départementaux, et ce à hauteur de leurs dépenses annuelles – laissant peu de place à l'investissement (dans des projets innovants ou immobiliers).

Le contexte de contraintes budgétaires imposées par les financeurs pousse Cap' devant ! à rechercher de nouveaux financements pour garantir la réalisation du projet associatif.

A court terme, le tournant du Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est à ne pas manquer : il doit amener une flexibilité à 5 ans dans l'utilisation des financements de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des Conseils Départementaux (CD) permettant de mieux épouser et accompagner le cycle de vie d'éventuels investissements.

En outre, les enjeux de pérennisation de l'Association devront désormais inclure les enjeux de durabilité sociale et environnementale qui bouleversent actuellement notre société.

• Contribution

Les membres du COPIL sont à l'origine des objectifs et actions suivants, avec à la source de leur réflexion des expériences, rapports et colloques récents portés à leur connaissance, ainsi que les contributions des personnes qualifiées extérieures et des parties-prenantes de l'Association en amont du projet associatif :

« Il faut développer la recherche de mécènes et donateurs »

« L'association doit être moteur pour des appels à projets »

« Cap devant ! doit travailler sur une offre innovante »

« Cap devant ! doit optimiser les moyens à disposition »

• Objectifs et actions

Objectif 1 : Assurer un pilotage interne efficace de l'Association et des établissements

- ⇒ Organiser, intégrer et outiller les fonctions supports au sein du siège et des directions des établissements
- ⇒ Assurer la remontée mensuelle d'informations et indicateurs clés de gestion de la part des directions (tableaux de bord internes)

Objectif 2 : Construire un Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les financeurs en prenant en compte les orientations du Projet Associatif et des politiques publiques

- ⇒ Négocier des moyens adaptés à l'évolution de l'offre médico-sociale sur les territoires en lien avec les attentes et souhaits des personnes accompagnées
- ⇒ Négocier des moyens adaptés à l'évolution de l'offre de Cap' devant ! orientés vers l'accueil de nouveaux publics

Objectif 3 : Développer les financements hybrides

- ⇒ Mettre en place une communication pour collecter des fonds en direction du grand public et du monde de l'entreprise
- ⇒ S'organiser afin de répondre rapidement aux appels à projets (ARS, CD, Région) dans le but d'obtenir de nouveaux financements
- ⇒ Rechercher du mécénat de compétences auprès de grandes entreprises

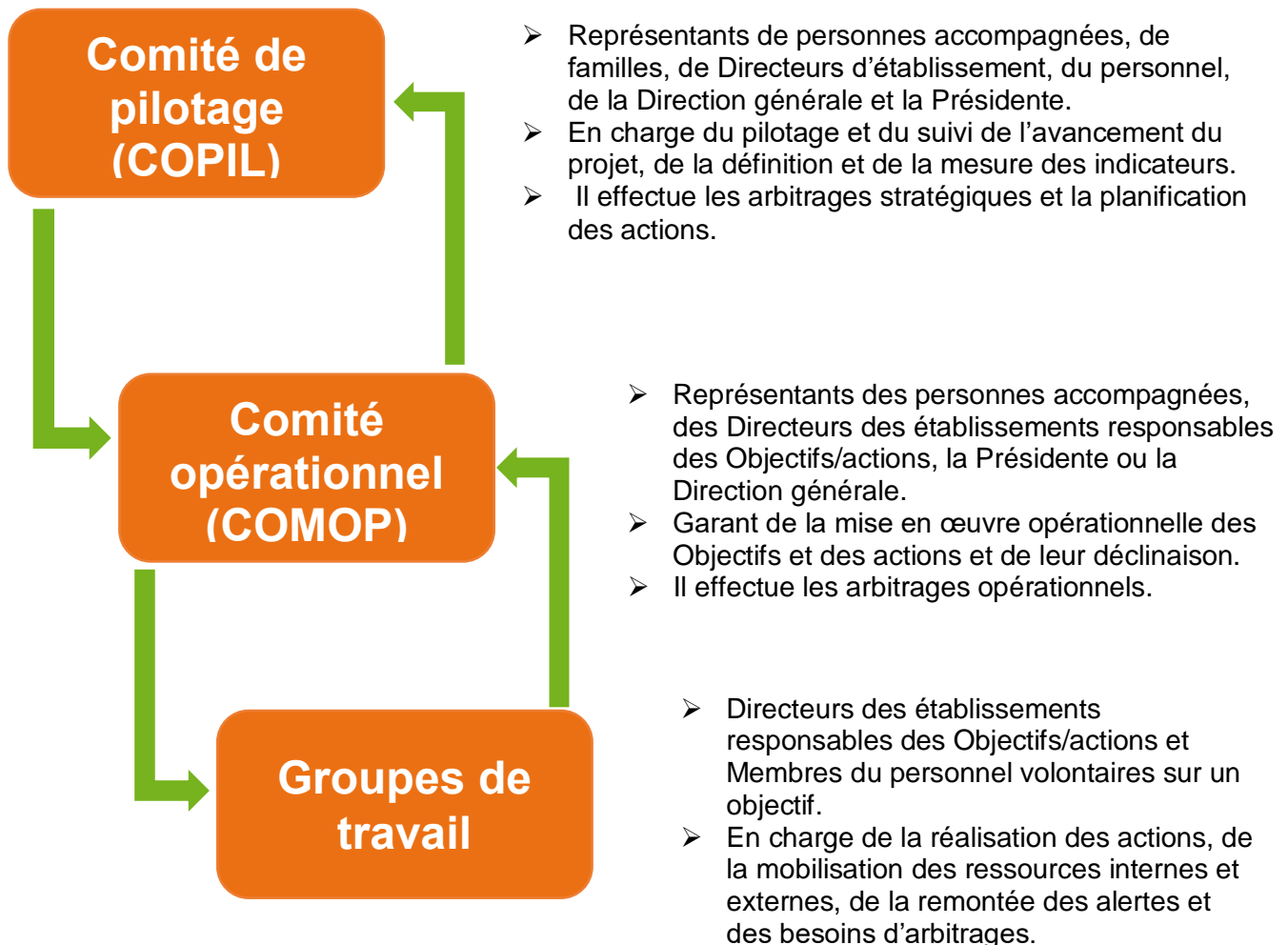
Objectif 4 : Mettre en place les outils d'évaluation de l'Association sur ses pratiques dans le cadre de sa politique Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

- ⇒ Dresser un premier état des lieux des actions favorables à la RSE déjà mises en place
- ⇒ Formaliser et prioriser les enjeux principaux de l'organisation par rapport aux exigences du développement durable

LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROJET

• La gouvernance du projet et sa déclinaison

La mise en œuvre de ce projet associatif sera pilotée et suivie par 3 instances pour une déclinaison et un suivi précis des objectifs et actions en cours.

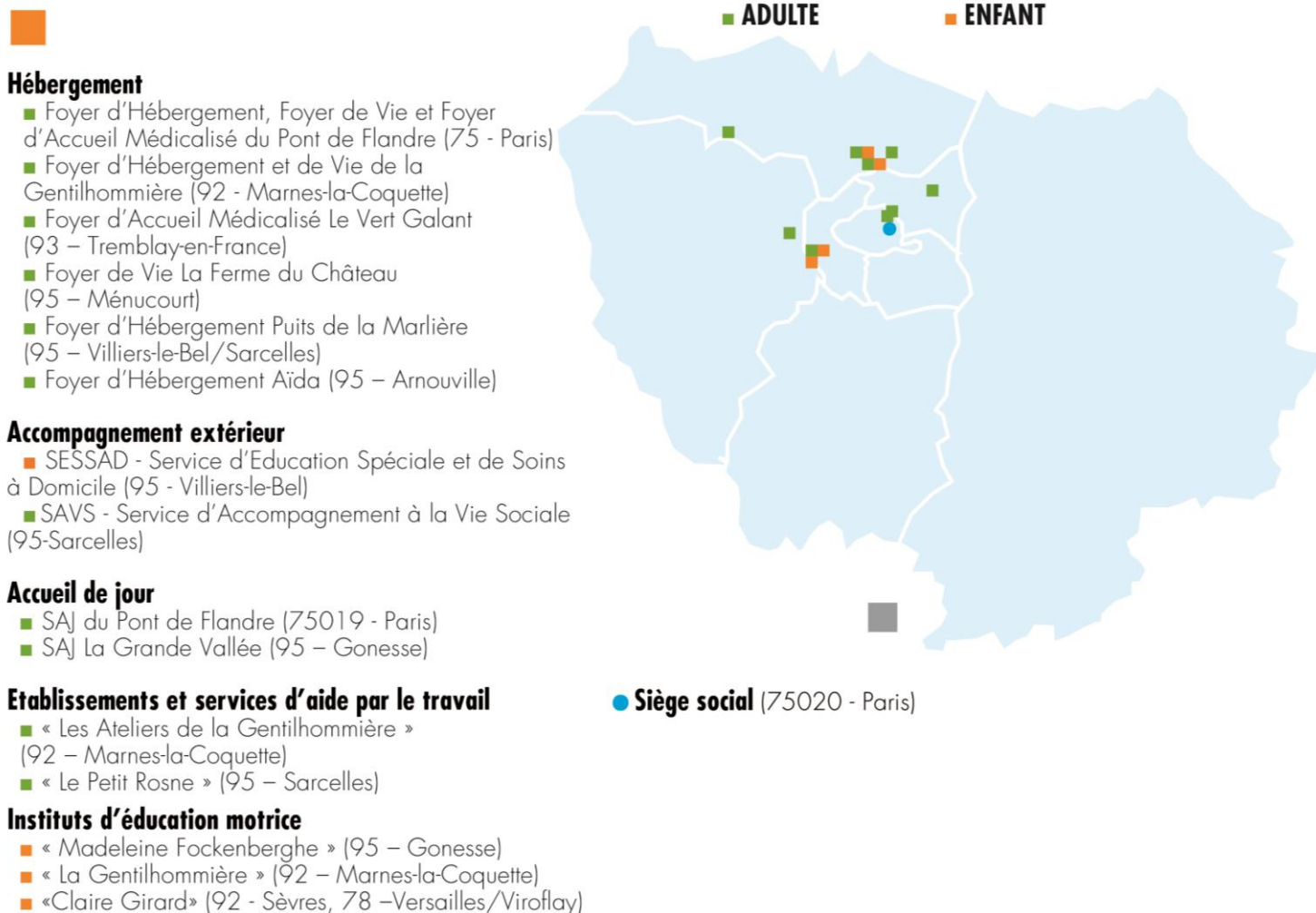


• L'évaluation du projet

Une évaluation périodique des impacts du projet aura lieu tous les deux ans et demi, soit en 2021 (en interne) et en 2023 (ex-post). Au-delà de la réalisation des Objectifs et actions, il s'agira de mesurer la contribution du projet aux objectifs d'évolution de l'Association.

De plus, chaque année, l'Assemblée Générale de Cap' devant ! se verra présenter l'avancement et le bilan qualitatif des actions entreprises pour le projet associatif. Elle validera également le rééchelonnement pluriannuel des actions, en fonction de l'avancement.

Cap' devant ! : 18 établissements et services répartis sur 5 départements d'Ile-de-France :





Charte de la rééducation/réadaptation des personnes avec paralysie cérébrale

Cette charte s'inscrit dans les dispositifs de la Convention de l'ONU « Les droits des personnes handicapées » (2006 ; ratification française 2010) et prolonge la charte Romain Jacob pour l'accès au soin des personnes en situation de handicap en France (2014).

La personne avec paralysie cérébrale, en lien avec ses parents s'il s'agit d'un mineur et/ou avec un tiers de confiance s'il ne peut s'exprimer, a droit :

- A l'accès à une rééducation/réadaptation quels que soient ses capacités, son âge et son lieu de vie.
- A l'information sur les soins adaptés à ses besoins.
- Au respect de sa personne, son intimité, ses choix et son propre savoir.
- Au dialogue avec le rééducateur et le médecin prescripteur pour définir les buts de la rééducation. Ceux-ci sont centrés sur son bien-être et sa participation sociale. Les objectifs sont spécifiques, mesurables, atteignables et révisés régulièrement.
- A l'adaptation du rythme de rééducation en fonction de ses besoins. Choisir des périodes d'interruption peut être nécessaire.

Le professionnel responsable de la rééducation/réadaptation reconnaît les droits ci-dessus et dans le cadre du projet thérapeutique global s'engage à :

- Adapter sa pratique professionnelle aux spécificités de la paralysie cérébrale en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les données actualisées de la recherche.
- Tenir compte de la vie familiale, scolaire ou professionnelle de la personne pour le choix des objectifs, des modalités et du rythme de sa rééducation.
- Se coordonner avec les autres professionnels, médecins et rééducateurs, investis auprès de la personne en rééducation.
- Evaluer, prévenir et atténuer la douleur liée aux soins, en accord avec la personne et le médecin prescripteur.
- Encourager les activités physiques et de loisirs.



cap' devant!

ACCUEILLE ET ACCOMPAGNE LE HANDICAP
AU CŒUR DE LA VILLE, AU CŒUR DE LA VIE

Siège social

41 rue Duris – 75020 Paris

info@capdevant.fr – 01 43 49 22 11

www.capdevant.fr

f @associationcapdevant

